

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix-sept septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	17
Votants	22
dont Pouvoirs	05

Présents : Le Maire, Genoud Marc,
MM les Adjointes : S. Mercet, C. Seifert, R. Personnaz,
MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, F. Aragon, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, J. Personnaz, S. Manganelli, S. Tugler-Rossi, C. Liévin, S. Casabianca
Pouvoirs : P. Meylan donné C. Seifert, T. Eudes donné à N. Laks, M. Aragon donné à F. Aragon, Vilmint G donné à S. Pérou, S. Baud donné à M. Genoud
Absent : V. Roy
A été nommé secrétaire : F. Aragon

FINANCES- Tarifs de la bibliothèque municipale

Cette délibération annule et remplace la délibération du 27 octobre 2009.

Il est proposé de modifier les tarifs de bibliothèque municipale comme suit à compter du 1^{er} octobre 2020 :

Cotisation annuelle : 12 euros par famille

Cotisation annuelle personnel communal : 12 euros par famille

Il est proposé la gratuité jusqu'à l'âge de 18 ans.

Les indemnités pour livre perdu ou abimé seront calculées selon la valeur de rachat de l'ouvrage

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix, (abstention : Nicolas Laks) les nouvelles cotisations.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc Genoud



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le Maire,

